

Note de présentation synthétique

Décision modificative n°1 du Budget primitif 2025

La décision modificative n°1 a pour objet d'ajuster le budget du CIG au regard de l'état d'avancement de son exécution, des réalisations concrètes et des opportunités survenues au cours de l'exercice. Ces ajustements répondent à l'élargissement des missions de l'établissement, aux aléas affectant certaines prévisions budgétaires, ainsi qu'à la nécessité d'adapter le budget aux réalités opérationnelles constatées depuis son approbation en mars dernier.

Les propositions soumises au vote s'élèvent :

- A + 499 469 euros en section de fonctionnement ;
- Et à - 698 376 euros en section d'investissement.

En investissement, il est proposé au Conseil d'administration de réévaluer à la baisse les crédits initialement prévus pour les travaux de canalisation (-366 000 €). Une avance sera prochainement versée pour le démarrage des opérations, et la facturation restante interviendra sur l'exercice 2026.

Les crédits pour les acquisitions de mobiliers et de petits équipements (-43 470 €), les audits et études relatifs au site de Pantin, ainsi que pour certains travaux (-71 009 €) sont également ajustés. Ces modifications reflètent des ajustements dans le calendrier des opérations et l'adaptation des crédits aux besoins constatés sur le terrain.

Dans le domaine des systèmes d'information, les ajustements budgétaires proposés traduisent à la fois des économies réalisées, des reports de projets et des besoins supplémentaires liés aux évolutions d'infrastructure et aux priorités opérationnelles.

Il est proposé de mobiliser une enveloppe de 22 000 € au titre de la solution d'infrastructure Nutanix, afin de soutenir la mise en œuvre des évolutions indispensables au bon fonctionnement des infrastructures.

La mise à jour des salles de visioconférence et l'acquisition de clés d'authentification multifactorielle (MFA), identifiées comme priorités, nécessitent une enveloppe supplémentaire de 38 000 €.

Par ailleurs, un complément de 24 000 € est prévu pour l'accompagnement relatif à Microsoft 365, afin d'optimiser l'exploitation de la solution déployée et de limiter au maximum les impacts sur les utilisateurs.

Enfin, le renouvellement anticipé du cœur de réseau, rendu nécessaire par l'échéance des maintenances, mobilisera un montant de 45 000 €.

À l'inverse, plusieurs projets font l'objet d'une réévaluation à la baisse de leurs crédits, en raison de reports ou d'évolutions opérationnelles. L'intégration du projet relatif à la mission d'intérim territorial au GRC permet ainsi une économie de 20 000 €.

L'enveloppe dédiée à la mise en œuvre et à l'accompagnement des services sur Asana (plateforme de gestion de projets) est réduite de 33 600 €.

Les projets reportés à 2026, à savoir le projet Amiante de l'EIPRP et les prestations liées à l'intelligence artificielle souveraine, entraînent un ajustement global de 40 000 €.

Par ailleurs, l'audit de sécurité prévu dans le cadre du projet Convergences n'a pu être réalisé, ce qui représente une économie de 30 000 €.

Des économies complémentaires résultent de la rationalisation des licences (-39 000 €) et de l'optimisation des équipes de sécurité de la solution de cybersécurité, Fortinet (-35 000 €).

Par ailleurs, l'évaluation de la recette relative au FCTVA fait l'objet d'une révision à la hausse de 60 327€.

En fonctionnement, afin d'adapter les crédits aux besoins constatés au cours de l'exercice, tout en préservant le périmètre et les missions existantes, il est proposé au Conseil d'administration de réévaluer à la hausse le budget des dépenses de personnel (+200 000 euros).

À l'inverse, certaines économies sont identifiées sur plusieurs postes de dépenses au chapitre 011. Ainsi, il est enregistré une diminution de 35 000 € au titre des fournitures (enveloppes, papier à en-tête, cartes de visite), de 19 435 € sur le marché de maintenance et de 94 271 € pour les opérations de communication.

S'agissant des systèmes d'information, des économies complémentaires sont constatées au chapitre 65, notamment - 13 100 € sur les licences des outils de gestion de l'apprentissage (LMS) et de la plateforme collaborative « Klaxoon ». Par ailleurs, la non-utilisation des licences prévues dans le cadre du projet MIT génère une économie de 10 000 €, à laquelle s'ajoute une réduction de 25 000 € sur le projet de préparation budgétaire.

Les prévisions de recettes font l'objet d'un ajustement global à la hausse, porté principalement par la réévaluation des produits liés au coût lauréat (+524 933 €) ainsi qu'au dispositif psychosocial (+76 400 €) et les prestations assurées par le service Assistantes sociales (+127 179 €).

À l'inverse, certaines lignes de recettes sont révisées à la baisse afin de mieux refléter les réalités de facturation, notamment celles afférentes au pilotage de la masse salariale (-100 000 €) et à la MIT (-100 000 €).

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil d'administration d'approuver la décision modificative n°1 du budget primitif de 2025.